



# PRÉFET DU TARN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement et des affaires foncières

Affaire suivie par : Michel VANIN

Tél. : 05.63.45.62.95

Mèl. : [michel.vanin@tarn.gouv.fr](mailto:michel.vanin@tarn.gouv.fr)

Albi, le 21 juillet 2020

**Objet :** Enquête publique concernant la demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Benoît-de-Carmaux, au lieu-dit « La Babinière ».

Monsieur,

Je vous adresse, ci-joint, une copie de l'arrêté et de l'avis relatifs à l'ouverture d'une enquête publique, du **lundi 17 août à 9 h 00 au jeudi 17 septembre 2020 à 17 h 30**, d'une enquête publique concernant le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la parcelle de l'ancien centre d'enfouissement technique (fermé en 2010 et réhabilité en 2014) – section AR n° 216, au lieu-dit « La Babinière », sur le territoire de la commune de Saint-Benoît-de-Carmaux (81400). Le dossier correspondant (format papier et clé USB) vous a été remis en préfecture le 10 juillet dernier.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission, pour l'exécution de laquelle je vous demanderais, notamment, de bien vouloir vous conformer aux prescriptions contenues dans l'arrêté susvisé, ainsi qu'aux indications rappelées ci-dessous :

**1) Le premier jour de l'enquête :**

⇒ **coter et parapher** le registre annexé au dossier d'enquête, déposé en mairie de Saint-Benoît-de-Carmaux, siège de l'enquête.

**2) Au cours de l'enquête :**

⇒ **veiller** à ce que soient annexés au dossier déposé au siège de l'enquête, les journaux ayant contenu les insertions de l'avis d'ouverture d'enquête, toutes les observations écrites qui vous seront adressées et le certificat d'affichage établi et signé par le maire concerné, à l'issue de l'enquête.

**3) Lors des permanences en mairie :**

⇒ **recevoir** le public selon le calendrier prévu par l'arrêté préfectoral.

**4) A l'expiration du délai d'enquête :**

⇒ **recueillir** le **dossier d'enquête** déposé au siège de l'enquête ainsi que le **registre d'enquête** qui sera clos et signé par vos soins.

**5) Dans un délai n'excédant pas un mois à compter de la clôture de l'enquête :**

⇒ **rencontrer** dans la huitaine le responsable du projet et lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

⇒ **établir** un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examiner les observations recueillies. Votre rapport comporte le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

⇒ **consigner**, dans un document séparé, vos conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

**6) A l'expiration de ce délai :**

⇒ **transmettre** l'ensemble du dossier déposé au siège de l'enquête avec le rapport et les conclusions motivées, à la préfecture du Tarn, service de coordination des politiques et de l'appui territorial, bureau de l'environnement et des affaires foncières - 81013 Albi cedex 09.

Enfin, je vous communique, pour information, copie des courriers diffusés dans le cadre de l'ouverture de cette enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour la préfète, par délégation,  
L'adjoint au chef de bureau,



Michel VANIN



Monsieur Jean-Claude **BARTHES**  
Commissaire enquêteur